

# ACTIVITÉ PARTIELLE DE LONGUE DURÉE : des négociations à l'arrêt

• **Une énième réunion de négociation** sur l'activité partielle de longue durée chez Derichebourg SNG aurait dû se tenir la semaine dernière. Malheureusement, alors que des avancés notoires étaient sur le point d'aboutir, la CFDT, syndicat majoritaire, ne s'est pas présentée à la réunion.

• **Que s'est-il passé du côté de la CFDT** pour oublier cette échéance ? Leur absence était-elle volontaire ? Ont-ils pris ombrage de notre gros travail revendicatif depuis le début de la négociation ? En effet, Info'Com-CGT a été le seul syndicat à faire des propositions au cours des différentes réunions, les autres ne proposant rien de particulier sinon dire « Nous reviendrons vers vous pour vous faire des propositions ». Dans la foulée, la réunion de cette semaine à elle aussi été annulée par la direction. En ce qui nous concerne, nous ne sommes pas là pour faire de la figuration.

• **Voici le point sur la situation actuelle de la négociation :**

- 1) La direction refuse le maintien de salaire à 80%
- 2) La direction refuse le maintien d'une partie de vos jours RTT
- 3) La direction refuse le maintien dans l'emploi garanti sur douze mois
- 4) La direction serait favorable au maintien d'une partie de la prime trimestrielle

5) La direction serait favorable au dispositif de transitions collectives Transco

6) La direction assure le maintien des tickets restaurant (reste à déterminer les conditions).

• **Faute de mobilisation, vous pouvez constater** que cela reste bien maigre pour un groupe rentable et coté en bourse. Mais attention : rien n'est acquis tant que cette négociation n'aura pas trouvé son terme et que la CFDT, syndicat majoritaire, ne l'aura pas signé.

• **Aujourd'hui, il est encore possible de faire bouger les lignes.** Pour cela, il faudrait que les salariés de l'entreprise se prennent en main et fassent corps avec notre revendication principale: Maintien de la rémunération à 80% du brut (au lieu de 70%) et maintien garanti dans l'emploi sur douze mois (au lieu de six).

• **Si les discussions devaient rester en l'état,** nous proposerions, sauf avis contraire des salariés :

- 1) le maintien de la prime (pour ceux qui en ont une), soit 150 € net versés en trois fois à partir du moment où le salarié a fait plus de huit heures de travail partiel dans le mois.
- 2) l'accès au dispositif Transco pour tous les salariés d'au moins 50 ans dont le métier est menacé (afficheurs colle, agents de production, magasiniers, contremaîtres et RBT)
- 3) l'assurance du maintien du ticket restaurant dès la première heure travaillée.

**AVEC INFO'COM-CGT, AGISSONS POUR FAIRE BOUGER  
DERICHEBOURG SNG**